



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

175 ans d'histoire
luxembourgeoise :
d'une économie
rurale à une Place
financière internationale.

Cahier économique 2014
Gérard Trausch

Gérard Trausch
est docteur en sciences économiques
et auteur de nombreux ouvrages économiques.



175 ans d'histoire
luxembourgeoise :
d'une économie
rurale à une Place
financière internationale.

Indépendance et économie	02
L'industrialisation : un nouveau départ	08
L'entre-deux guerres mondiales : une césure	14
Essor de la Place financière	18

Indépendance et économie



Baty Fischer © Photothèque Vdl

En 1839 le Luxembourg est devenu indépendant. Sa situation économique est alors plutôt désastreuse.

Le Régime français (1795-1814) a fait naître dans la Département des Forêts un début de prospérité au profit d'une bourgeoisie marchande ; aujourd'hui on parlerait de classes moyennes. Dès 1810 un certain déclin s'annonce avec le blocus continental, pratiqué par l'Angleterre.

Avec l'instauration du régime néerlandais (1815-1830/39), le marché français est perdu. La production de fonte baisse de moitié environ. En 1810 la production de fonte est de 13.025 tonnes (avec 30 hauts fourneaux), face à 7.300 tonnes en 1841 (avec 11 hauts fourneaux)¹¹. À vrai dire la sidérurgie ancienne ne va pas se relever par la suite.

Le Roi Grand-Duc assimile le Luxembourg à une province néerlandaise, contrairement aux dispositions du Congrès de Vienne. La loi fiscale néerlandaise est appliquée au Luxembourg, bien que son économie ne s'y prête pas. Les Pays-Bas sont un pays riche avec un niveau élevé de consommation, le Luxembourg est un pays pauvre sans consommation. Le Roi Grand-Duc n'est guère intéressé à son Grand-Duché, sauf les recettes fiscales à en tirer. En 1822, le syndicat d'amortissement de la dette (néerlandaise) est créé et par son truchement le Luxembourg doit contribuer au remboursement de la dette néerlandaise. Une grande partie de la propriété domaniale de l'État (forêts) est vendue au profit du syndicat.

À l'époque de l'indépendance, le Luxembourg est un pays exsangue, sans ressources, à bout de souffle. Considéré comme province néerlandaise il est proche d'un territoire colonial à exploiter.

Deux aspects reflètent la situation luxembourgeoise : faire valoir les quelques atouts qui lui restent ; procéder à la création d'un État luxembourgeois.

■ Les atouts du Luxembourg

Dorénavant les recettes fiscales, générées au Luxembourg, sont réinvesties dans le pays et ne prennent plus le chemin de La Haye. Voilà qui rend possible une politique d'infrastructure, notamment dans le réseau routier, négligé jusque-là.

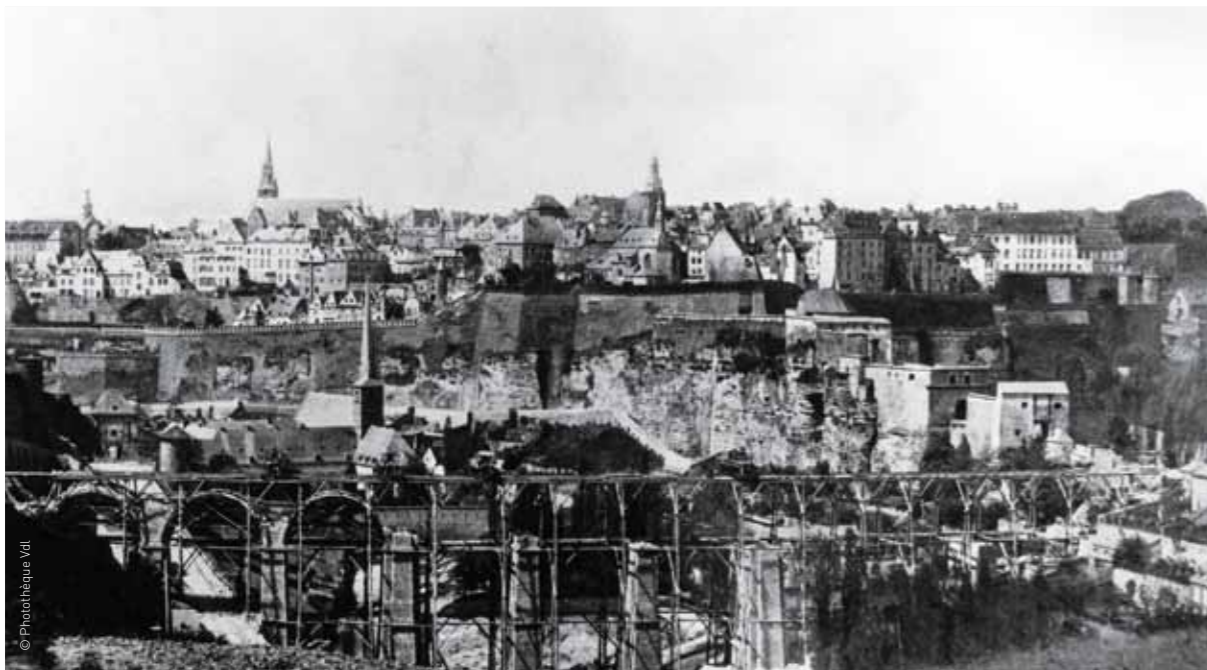
L'entrée dans le Zollverein en 1842 assure au Luxembourg – sur la longue période – à la fois un marché plus vaste que sa petite dimension territoriale et des recettes douanières qui tournent autour d'un quart du budget de l'État. Retenons que l'accès au Zollverein a été effectué sans l'avis des Luxembourgeois. Ceux-ci font preuve d'une certaine appréhension, ce qui est parfaitement justifié : garnison prussienne dans la forteresse de Luxembourg ; douane luxembourgeoise sous contrôle de la Prusse.

Le Luxembourg peut et doit enfin établir une administration publique luxembourgeoise rationnelle et compétente (sans nominations complaisantes dont le seul résultat est de peser sur le budget), ce qui nous mène au point suivant.

■ La création d'un État est une tâche considérable

La « charte » de 1841 est une étape marquante dans l'histoire du pays, bien qu'elle soit loin d'une constitution moderne (par exemple celle de 1868). Cette étape est la première manifestation d'un cadre constitutionnel réellement luxembourgeois et a deux conséquences importantes. D'abord les Luxembourgeois sont seuls admissibles aux emplois publics : le règne des étrangers est révolu (Hassenpflug et Stiff). Ensuite, une loi organique de 1843 codifie l'organisation territoriale : 120 communes (actuellement 106), 11 cantons (actuellement 12) et trois districts. La même année l'enseignement primaire est réorganisé, car fort négligé les années précédentes. En 1848 la justice est réorganisée : ordonnance du 4 janvier 1840 et loi du 22 juillet 1848. La loi organique du 23 juillet 1848 procède à la réorganisation de l'enseignement secondaire (déjà refondé en 1817 au sortir du Régime français ; il s'agit en fait de l'Athénée).

Voilà la situation du Grand-Duché : le démarrage n'est pas facile. Considérons l'état économique du pays vers le milieu du 19^e siècle. À cet effet, présentons brièvement les activités industrielles, puis celles de la finance.



À l'époque de l'indépendance,
le Luxembourg est un pays exsangue,
sans ressources, à bout de souffle.

¹¹ Antoine Funk, *L'industrie au département des Forêts – Une statistique d'il y a cent ans*, Diekirch, 1913, p. 13-14 et Jos. Wagner, *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minettes*, *Histoire technique du bon vieux temps*, Diekirch, 1921, p. 130.

■ Activité industrielle

Cette activité est caractérisée par trois traits saillants.

L'industrie sidérurgique (ancienne) devient à partir de 1843/44 l'industrie la plus importante. La production garde un caractère rural et artisanal. Le nombre d'ouvriers par usine est limité : au plus quelques dizaines. En fait, il est davantage indiqué de parler de grosse ferme que d'usine. Elle se situe près d'un cours d'eau qui fournit l'énergie utilisée à cette époque. La matière première est le minerai d'alluvion disséminé sur le territoire luxembourgeois. Retenons qu'une importante main-d'œuvre travaille à temps partiel dans la sidérurgie ancienne (par exemple assurer le transport, effectué par les paysans au cours de la mauvaise saison, avec leurs chariots à traction animale).

L'industrie de l'époque ne connaît pas de concentration, ni géographique, ni démographique.

Il n'y a pas de concentration capitalistique : industrie et commerce ne sont représentés que par de petites entreprises, souvent familiales, pratiquant l'autofinancement, dès qu'il y a investissement.

le crédit : le notaire est le banquier rural. Des faillites de notaires sont possibles ; par exemple en 1835 deux notaires (père et fils) tombent dans une faillite désastreuse. Dans un tel contexte le seul rôle bancaire est forcément limité. D'ailleurs, à l'époque on parle de la rareté du « numéraire ». Signalons encore que le rôle de banquier des notaires est définitivement abrogé⁽⁴⁾ seulement à la fin de 1944, après l'interdiction prononcée par l'occupant allemand.

Dans une telle configuration tout développement économique est bridé : le rôle bancaire est trop modeste pour accélérer l'activité économique. Le Luxembourg est un pays isolé, et ceci au moins à deux égards.

D'abord l'activité financière internationale est forcément limitée. Par contre, il n'y a pas de dette publique. Le premier emprunt⁽⁵⁾ par obligations, de 3,5 millions de francs remboursés en dix ans, est émis en 1859 et est destiné au financement des chemins de fer. La Banque Internationale à Luxembourg est le principal partenaire des autorités publiques.

Ensuite, la misère de la population intervient, décrite par Emmanuel Servais (1811-1890) dans ses mémoires⁽⁶⁾. « ... des bandes de misérables en haillons et pieds nus parcouraient incessamment toutes les parties du territoire, ... ». La famine de 1846/47 a été terrible, aggravée par la suppression des droits d'exportation sur les grains, farines et légumes⁽⁷⁾.

Le Luxembourg est alors un pays que l'on peut qualifier de sous-développé, tout au plus en voie de (lent) développement. Dans cette société apparaît en 1856 la première banque⁽⁸⁾ du Grand-Duché : la Banque Internationale à Luxembourg. Elle est constituée par des banquiers allemands, R. Erlanger de Francfort, G. Mevissen et A. Oppenheim, banquiers à Cologne. E. Erlanger, leur fondé de pouvoir, a fait les démarches nécessaires à la création de la nouvelle banque. Le conseil d'administration est composé de neuf membres, dont au moins deux Luxembourgeois. La Banque Internationale à Luxembourg est la seule banque disposant du droit d'émission.

Présentons en trois points la situation des activités financières⁽⁹⁾ au Luxembourg.

Le Luxembourg est un désert financier : il n'y a pas encore de banque au sens moderne. Ce qui existe, ce sont des maisons de commerce et de banque : Joseph Tschiderer à Diekirch, Wagner et Schoeman (qui devient banque Werling et Cie), Guillaume Pescatore. Ces entreprises travaillent avec leurs seuls fonds propres, d'où la nécessité d'opérations de commerce pour effectuer des transactions bancaires.

Les opérations de banque comme le change, l'ouverture de crédit, le dépôt de fonds sont peu courantes, donc peu connues du public. Le crédit est peu organisé, ce qui va aux dépens du commerce et de l'agriculture. Le crédit industriel est à un niveau dérisoire, seul l'autofinancement intervient, ce qui pèse évidemment sur l'activité économique. Les paysans s'adressent aux notaires⁽¹⁰⁾ pour

⁽³⁾ Jérôme Anders, *La Banque Internationale à Luxembourg depuis cent ans, in: Banque Internationale à Luxembourg, Les Cahiers luxembourgeois, Luxembourg, 1956, p. 211-239.*

⁽⁴⁾ Albert Calmes, *La création d'un État (1841-1947), Luxembourg, 1954, p. 237 et suivantes.*

⁽⁵⁾ Arrêté grand-ducal du 25 octobre 1944 complétant l'art. 6 de l'ordonnance royale grand-ducale du 3 octobre 1841 sur l'organisation du notariat, *Mémorial* 1944, p. 79. Cet arrêté a été pris à Londres.

⁽⁶⁾ Nicolas Kerschen, *Les emprunts de l'État au cours du dernier siècle, Luxembourg, 1955, p. 5 et suivantes. L'emprunt (modeste) de 150 000 francs, au profit des communes en 1856, n'est pas sous la forme obligatoire, mais sous forme de Bons du Trésor ; à l'époque on parle de « billets négociables ».*

⁽⁷⁾ Emmanuel Servais, *Autobiographie, Luxembourg, 1990 (1895), préface de Christian Calmes, p. 45.*

⁽⁸⁾ Albert Calmes, 1954, op. cit. p. 423 et suivantes.

⁽⁹⁾ Arrêté royal grand-ducal du 8 mars 1856, approuvant les statuts de la banque internationale de Luxembourg, *Mémorial* 1856, p. 69-70. Cet arrêté se contente d'approuver les statuts de la société nouvellement créée. Ces statuts sont publiés (en allemand) dans le *Mémorial* à la suite de l'arrêté, p. 71 et suivantes.

⁽¹⁰⁾ Archives Nationales de Luxembourg, dossier G 208.

⁽¹¹⁾ Voir à ce sujet Henri Beck, *Cinq communes, une capitale : épisodes d'une fusion, in: Gilbert Trausch, La Ville de Luxembourg, Anvers, p. 229-239.*

⁽¹²⁾ Nicolas Grövig, *Luxemburg - Land und Volk in seinen jetzigen politischen und sozialen Verhältnissen, Luxembourg, 1982, p. 30. Première publication en 1867.*

Revenons à la société luxembourgeoise du milieu du 19^e siècle ; elle peut être résumée en quatre points.

Le Luxembourg a une allure tout à fait rurale : poids des traditions, des habitudes, des méthodes, le plus souvent archaïques. Cette ruralité s'étend même à l'industrie sidérurgique ancienne ; par exemple prépondérance du charbon de bois, transport par la force animale. L'indication statistique suivante confirme le caractère rural du pays. Selon les archives⁽¹¹⁾ le Luxembourg compte 26.583 ouvriers en 1848, dont seulement 2.307 travaillaient dans des « établissements industriels ».

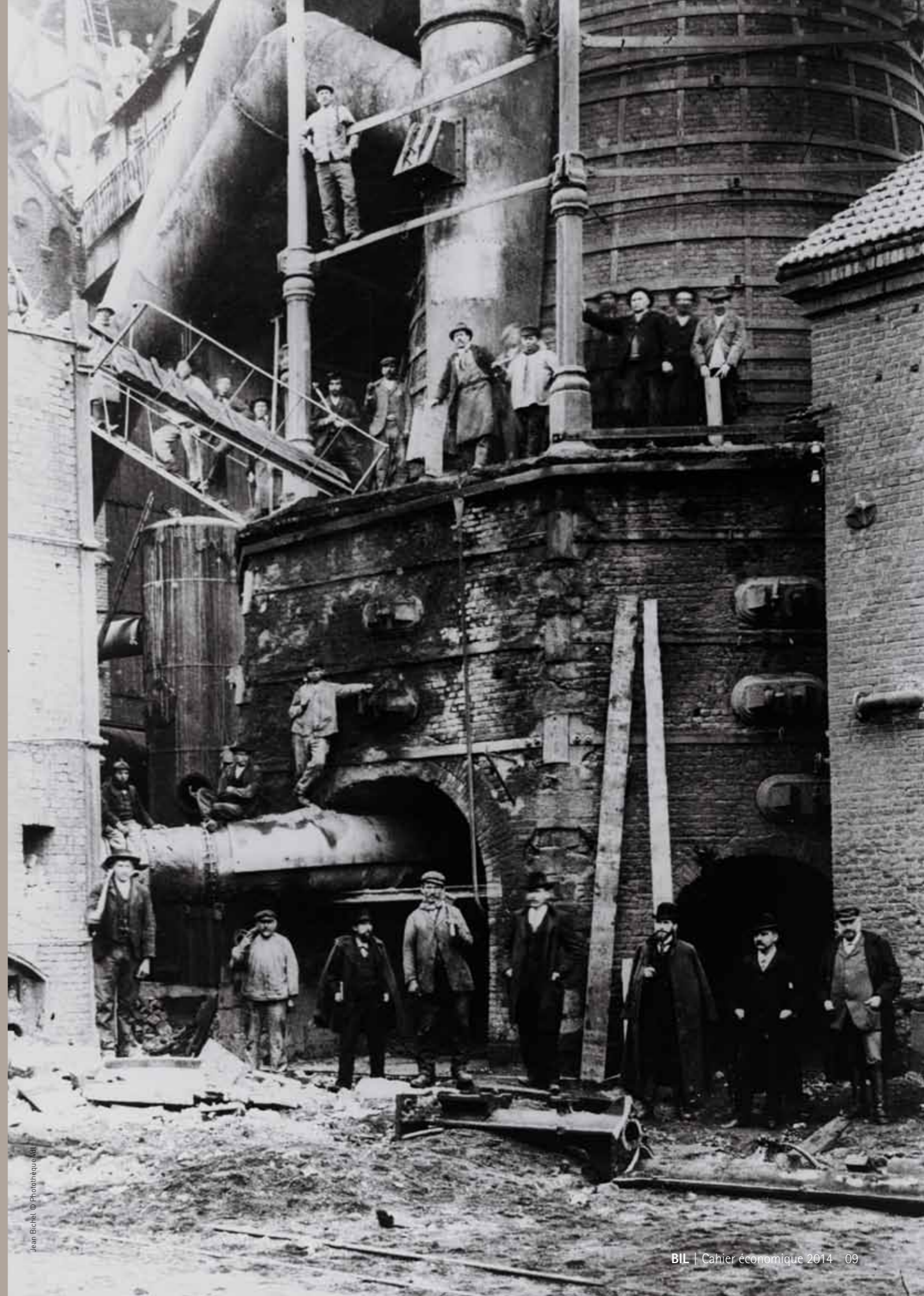
Le Luxembourg est à l'écart du grand commerce. Cet inconvénient est aggravé par l'existence de « douanes intérieures », les droits de barrière, qui entravent la circulation des marchandises. Ainsi, l'octroi, une taxe communale prélevée sur certaines marchandises entrant en ville, n'est abrogé qu'en 1920. La disparition de cet octroi est réalisée lors de l'incorporation⁽¹²⁾ dans la Ville de Luxembourg des communes de Hollerich, Rollingergrund, Hamm et Eich.

Dans cette société préindustrielle le transport reste une question lancinante. Il y a en fait seulement deux grandes routes au Luxembourg : l'une menant à Trèves, l'autre à Arlon. À la rigueur on peut y ajouter la route vers Ettelbruck. Écoutons Nicolas Grövig⁽¹³⁾ (1827-1881), professeur à l'Athénée : « Les ressources sont accaparées par les Pays-Bas et des deux routes dont le Luxembourg dispose, l'une amène des soldats, l'autre fait sortir les recettes fiscales ».

La population luxembourgeoise est composée de deux blocs. La masse de la population est intimement liée à la terre : paysans, journaliers, artisans, domestiques, ouvriers. On peut parler de *bloc rural*. Le reste de la population est représenté par la bourgeoisie (marchande, terrienne, hauts fonctionnaires). C'est le *bloc bourgeois*.

Concluons rapidement. Le Luxembourg est une société rigide, archaïque, qui ne bouge que lentement ; c'est le cas des deux blocs. À cette époque le développement économique futur n'est pas encore prévisible. D'ailleurs, les Luxembourgeois qui doutent de la survie du pays, ne sont pas rares.

L'industrialisation: un nouveau départ



Jean Bichet © Photographie.com

Comment cette société, caractérisée par un conservatisme industriel et agricole, rétive à tout changement, a-t-elle pu déboucher sur un pays industrialisé? Selon Raymond Kirsch⁽¹²⁾ un certain nombre de conditions ont été nécessaires à l'industrialisation du pays: redécouverte du minerai oolithique, adhésion au Zollverein, construction des chemins de fer, réorientation technique, politique minière du Gouvernement (1869-1882), déplacement des usines vers la *minette*, invention et application du procédé Thomas, concentration et intégration technique, concentration et intégration financière, l'intervention des capitaux allemands, intervention de la main-d'œuvre

étrangère (1886-1914). Une grande partie de ces facteurs ont existé avant même l'industrialisation; ce qui a été décisif, c'est qu'ils ont tous joué ensemble.

L'industrialisation s'est déroulée en trois étapes.



■ Première étape : 1870-1879

Cette période se distingue par une crise de la sidérurgie luxembourgeoise. Le point de départ est le basculement de l'Allemagne vers le libre-échange. La concurrence anglaise (fonte) pèse sur l'économie luxembourgeoise. Environ la moitié de nos hauts fourneaux sont éteints. S'y ajoute, pour l'Allemagne, une crise économique liée à une « bulle » de spéculation, à la suite de l'afflux de capitaux en relation avec l'indemnité française liée à la guerre de 1870/71 et l'incorporation de l'Alsace/Lorraine dans l'Empire allemand.

Pour le Luxembourg les effets sont sévères: baisse de la production, renvoi d'ouvriers dans la sidérurgie (de 30% à 40% entre 1873 et 1878). Par contre, la période 1870/73 a été le temps de constitution de nouvelles sociétés dans notre sidérurgie, ce qui a plutôt été le signe d'un renouveau.

■ Deuxième étape : à partir de 1879/80

Deux facteurs ont permis une percée sidérurgique décisive. D'abord, l'invention d'un procédé d'élimination du soufre dans le minerai luxembourgeois (et lorrain) par les Anglais Thomas et Gilchrist. Depuis 1879 le minerai luxembourgeois est pleinement exploitable. Ensuite, l'Allemagne adopte le protectionnisme. La production sidérurgique redémarre.

Une première aciérie apparaît en 1886 à Dudelange, suivie par Differdange en 1900, par Rodange en 1905, par Esch/Belval en 1912 et par Esch/Schifflange en 1913. Mais le prix à payer n'est pas anodin: à la veille de la Première guerre mondiale seuls 46% de la fonte sont travaillés sur place, le reste est exporté en Allemagne.

■ Troisième étape : à partir de la fin du 19^e siècle

En 1913 le Luxembourg est devenu une puissance industrielle, à l'échelle européenne et même mondiale; sa production de fonte s'élève à 2.548.000 tonnes (la Belgique produit 2.485.000 tonnes).

La production de fonte par habitant est de 9,8 tonnes au Luxembourg, face à 0,247 tonnes en Allemagne, 0,131 tonnes en France et 0,325 tonnes en Belgique. La position du Luxembourg est unique dans le sens que notre pays est « surindustrialisé » et ceci par rapport à la population (259.027 habitants en 1910) et par rapport à la superficie du territoire (2.586 km²).

Le niveau élevé de production sidérurgique oblige le Luxembourg à exporter. Ces exportations sont rendues possibles par deux facteurs. Les chemins de fer capables d'assurer le transport en grande quantité de marchandises encombrantes et lourdes. Le second facteur est le Zollverein, vaste marché pour le petit Luxembourg.

⁽¹²⁾ Raymond Kirsch, *La croissance de l'économie luxembourgeoise, Luxembourg, 1971, cahier économique du Statec n° 48, p. 12 et suivantes.*

Parmi ces 48.719 personnes exerçant à titre accessoire dans l'agriculture, 30.630 sont des ouvriers.



L'industrialisation du pays présente quelques particularités, présentons-les en quelques points.

Sauf le minerai de fer, tous les autres facteurs de production sont importés : coke et autres matières premières, main-d'œuvre (ouvriers italiens et techniciens allemands), know-how technique (par exemple procédé Thomas-Gilchrist), know-how commercial et financier (en provenance de l'Allemagne), capitaux (allemands).

Les usines sidérurgiques sont concentrées sur les sites du minerai oolithique, au sud du pays. Mais à cette concentration ne correspond pas de concentration démographique, au moins par rapport aux pays voisins.

Le lien entre le monde rural et le monde industriel persiste longtemps au Luxembourg, ce qui empêche une prolétarisation brutale. Ce phénomène s'exprime dans la statistique sur l'activité accessoire. Selon le recensement industriel et professionnel de 1907 (le premier du genre), 66.663 personnes exercent à titre accessoire dont 48.719 dans l'agriculture. Parmi ces 48.719 personnes exerçant à titre accessoire dans l'agriculture, 30.630 sont des ouvriers. En d'autres mots, de nombreux ouvriers sidérurgiques exercent encore une activité autre que le travail en usine. Au Luxembourg le monde rural et le monde industriel ne sont pas très éloignés l'un de l'autre.

L'industrialisation tardive du Luxembourg, au moins vis-à-vis des pays voisins, a aidé à éviter les abus les plus graves inhérents à tout processus d'industrialisation.

Deux facteurs ont contribué à ralentir la formation d'une classe ouvrière combative. C'est justement la mentalité rurale, appuyée sur une structure agraire traditionnelle et archaïque, qui joue un rôle central. Les ouvriers travaillant en usine et exerçant une activité accessoire en agriculture, font en fait un va-et-vient

entre terre et usine, ce qui porte une certaine mentalité paysanne jusque dans les usines.

L'intense immigration d'ouvriers, travaillant dans les usines du sud du pays, a retardé sinon empêché toute prise de conscience ouvrière dans la sidérurgie. Sur les 5.678 ouvriers provenant des trois pays voisins, 70% sont Allemands, 20% sont Belges et 10% sont Français¹¹³.

La révolution industrielle a entraîné l'agriculture vers la modernisation. Ainsi, les scories Thomas, un engrais, sont mises à la disposition des paysans à un prix avantageux.

La dépendance économique du Luxembourg vis-à-vis de l'Allemagne est inscrite dans la durée. Le Luxembourg est entré dans l'ère du grand capital. Selon une estimation bilantaire¹¹⁴, liée à l'année 1913, la valeur des usines sidérurgiques revient à l'Allemagne à hauteur de 69%, au Luxembourg à hauteur de 21% et à la Belgique à hauteur de 10%.

Deux aspects interdépendants ont soutenu la croissance industrielle luxembourgeoise :

- la complémentarité économique et technique entre l'Allemagne et le Luxembourg,
- l'appartenance du Luxembourg à un ensemble économique plus large, le Zollverein.

L'histoire de l'industrialisation du Luxembourg est aussi l'histoire de sa dépendance économique vis-à-vis de l'Allemagne.

Résumons l'impact de l'industrialisation sur la société luxembourgeoise.

La première transformation dans la société s'exprime par l'inscription du monde ouvrier dans la société civile luxembourgeoise¹¹⁵. Les ouvriers font 74,6% de la population active dans l'industrie/métiers en 1907, 73,7% en 1935 et 77,7% en 1947. Le secteur secondaire compte 49,2% de la population active masculine en 1907 et 49,3% en 1935. En règle générale l'industrialisation favorise la montée des services : gestion, vente, étude de marché, etc. De nouveaux métiers apparaissent, notamment dans la métallurgie et les chemins de fer ; le commerce s'étend. Entre 1907 et 1935 le secteur tertiaire augmente de 18,4% à 31,4% de la population active.

Un enseignement¹¹⁶ spécifique est créé. Pour les ouvriers sont établies des Écoles professionnelles (par exemple à Dudelange en 1900, à Differdange en 1903) ; en 1910 est créée l'École préparatoire des mines à Rumelange, etc. En 1848 apparaît l'École industrielle, transformée en École¹¹⁷ industrielle et commerciale en 1892.

Les classes moyennes, croissantes, sont intercalées entre la classe ouvrière et la bourgeoisie. Au début les classes moyennes se composent surtout de commerçants, artisans et boutiquiers. Avec l'industrialisation, c'est-à-dire l'augmentation du niveau de vie, ces classes moyennes s'étendent, par exemple aux employés et fonctionnaires. La frontière entre bourgeoisie et classes moyennes (supérieures) n'est pas étanche ; de même la frontière entre monde ouvrier et classes moyennes (inférieures) est floue. Reprenons une estimation pour l'année 1907¹¹⁸ : classe ouvrière 68%, classes moyennes 22% et bourgeoisie 10%.

Entre le début du 20^e siècle et la Première guerre mondiale, la protection sociale apparaît, à l'image de l'Allemagne (à partir de 1883). Rappelons brièvement la définition¹¹⁹ explicative de la protection sociale : « Ensemble des aides sociales (en nature ou en espèces), financées par des cotisations ou des impôts, qui sont destinées à protéger les individus contre certains risques moyens de la vie (maladie, chômage) ou à leur fournir des revenus de remplacement (retraite) ou complémentaires (allocations familiales, allocations de logement) ».

Trois lois introduisent la sécurité sociale au Luxembourg : la loi du 31 juillet 1901 concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les maladies (Mémorial 1901, p. 745-776) ; la loi du 5 avril 1902 concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents (Mémorial 1902, p. 205-247) ; la loi du 6 mai 1911 concernant l'assurance vieillesse et invalidité (Mémorial 1911, p. 593-639).

L'élément clé de ces lois est le passage de la responsabilité individuelle vers la responsabilité sociale. Prenons le cas d'un accident du travail. Avant 1902 le salarié est alors complètement désemparé vis-à-vis de son patron, car le seul Code civil de 1804 est compétent. Le salarié – pour être indemnisé – doit démontrer la faute du patron, ce qui est difficile sinon impossible. Avec la loi de 1902 c'est la responsabilité individuelle qui est remplacée par la responsabilité sociale : c'est le passage du droit commun au droit social.

¹¹³ Gérard Trausch, *Les mutations économiques et sociales de la société luxembourgeoise depuis la révolution française, cahier économique du Statec n° 113*, p. 109 et suivantes.

¹¹⁴ Gérard Trausch, *Relations entre le développement socio-économique du Luxembourg et les structures scolaires*, in : *Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal*, vol. VI, 2002, 15 pages.

¹¹⁷ Gérard Trausch, *La section commerciale au Lycée de garçons à Luxembourg*, in : *Le Livre d'or du Lycée de garçons de Luxembourg*, Luxembourg, 1993, p. 147-181.

¹¹⁸ Gérard Trausch, *cahier économique n° 113*, op. cit. p. 112-114.

¹¹⁹ Pierre Bezbak et Sophie Gherardi (dir.), *Dictionnaire de l'économie*, Paris, 2000, p. 466.

¹¹³ *Travaux de la Commission sur l'orientation économique du Grand-Duché, IIe partie : Rapport sur la métallurgie, rédigé par Paul Wurth (ingénieur), Luxembourg, 1919, p. 3.*

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 3.

L'entre-deux guerres mondiales: une césure

Le long 19^e siècle s'étend en fait jusqu'à la Première guerre mondiale, du moins au Luxembourg. Cette société présente deux handicaps majeurs : elle est en «équilibre de sous-développement^[20]» et elle est foncièrement inégalitaire. Elle est dominée par une bourgeoisie disposant à la fois du pouvoir politique et du pouvoir économique. C'est un «mur d'incompréhension qui sépare en ces années le patronat et le salariat^[21]».

Cette société va voler en éclats : la Première guerre mondiale est le détonateur. Deux facteurs ont joué en priorité : la montée brutale des prix, des difficultés de ravitaillement (frisant la disette). Les conséquences ne se font pas attendre : grandes grèves (1917, 1921),

intense agitation sociale, mutinerie de la compagnie des volontaires, tentative révolutionnaire (sans assise populaire), intervention des troupes françaises.

Ces événements ont chamboulé cette société asymétrique : les ruptures sont nombreuses.



■ Rupture politique

L'avènement du suffrage universel (1919) introduit la classe ouvrière dans l'arène politique. La prise de décision politique en est changée : la bourgeoisie n'a plus le monopole du pouvoir politique.

■ Rupture dynastique

La chute de la dynastie est évitée, mais la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde doit abdicquer au profit de sa sœur Charlotte.

^[20] L'expression est de Raymond Kirsch, 1971, op. cit. p. 8.

^[21] Gilbert Trausch, Contributions à l'histoire sociale de la question du Luxembourg 1914-1922, Luxembourg, 1974, p. 84.

■ Rupture économique

La dénonciation du Zollverein au 1^{er} janvier 1919 isole le Luxembourg du point de vue économique. Un nouveau partenaire économique est nécessaire à la survie économique du pays. La France a la préférence des Luxembourgeois, mais se désiste au profit de la Belgique. Le traité de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) est signé le 25 juillet 1921 et entre en vigueur le 1^{er} mai 1922. L'économie luxembourgeoise s'adapte, mais non sans difficultés. Ainsi, la Belgique est un partenaire moins dynamique que l'ancien Zollverein. Toutefois, elle a un avantage géographique par rapport au Luxembourg : la proximité de la mer (exportations/importations).

■ Rupture industrielle

L'industrie sidérurgique a été longtemps un fournisseur (*Zulieferer*) du Zollverein. Le Luxembourg est obligé de se réorienter vers des produits finis dans la sidérurgie et de ne plus s'arrêter au stade de la fonte. Pour dénicher de nouveaux clients le Luxembourg doit créer des comptoirs de vente sur les divers continents.

■ Rupture internationale

Le Luxembourg a perdu le marché allemand ; le marché français (avec évidemment la Lorraine) est bloqué par des droits de douane ; le marché belge offre lui aussi des produits sidérurgiques. À ces difficultés, il faut ajouter la réorientation financière. Les capitaux allemands, omniprésents jusque-là dans la sidérurgie luxembourgeoise, sont remplacés par des capitaux français et belges.

■ Rupture agricole

L'agriculture luxembourgeoise, exposée dans l'UEBL à la concurrence belge (productivité agricole élevée), bénéficie de clauses de sauvegarde et une période transitoire est prévue. À partir des années 1930 le Luxembourg pratique des mesures protectionnistes.

La viticulture doit se réorienter elle aussi, le marché allemand s'effondre ; des mesures sont prises : réduction de la surface viticole, production de vin de qualité, introduction de la « Marque Nationale », création de coopératives.



L'entre-deux guerres a été une période intermédiaire. C'est surtout la fin du régime de la domination absolue de la bourgeoisie. Des réformes sont effectuées : droit de vote universel, journée de travail de huit heures, échelle mobile des salaires, acceptation des syndicats dans les entreprises, etc.

Les mouvements ouvriers ont d'abord visé des buts à caractère révolutionnaire, le patronat s'est montré intraitable, rétif à toute concession, malgré des pressions du Gouvernement. La grande grève de 1921 n'a pas donné satisfaction aux ouvriers. Mais peu à peu les positions perdent de leur rigidité, à la longue les deux parties sont perdantes : des idées d'arbitrage sont évoquées. Le patronat accepte les syndicats dans les entreprises, les syndicats se rabattent sur des tâches qui leur sont propres (salaire, conditions de travail). Le Gouvernement lance des réformes. Par exemple en 1924 sont créées les Chambres professionnelles^[22] (loi du 4 avril 1924) : Chambre des employés privés, Chambre du travail, Chambre de commerce, Chambre d'agriculture et Chambre des artisans. Ces chambres sont à caractère électif y compris pour la Chambre de commerce qui existe depuis longtemps (1841).

L'aboutissement de ces conflits sociaux est finalement la création du *Conseil national du travail pour la conciliation des conflits collectifs*^[23]. Dorénavant tout conflit collectif du travail est, avant tout arrêt du travail (grève), porté obligatoirement devant le Conseil du travail. L'autre innovation de taille est l'introduction des contrats collectifs. Retenons encore que le Conseil (sous la présidence du Gouvernement) est « composé paritairement de représentants du patronat et du salariat » (art. 1). L'esprit de conciliation est entré dans les relations du travail.

L'entre-deux guerres est une *période intermédiaire* entre la société d'avant-guerre qu'il s'agit de solder et la préparation de l'après-guerre. C'est l'*ère du fordisme*^[24] qui commence après la Seconde guerre mondiale : ses racines remontent à la période intermédiaire. Le fordisme s'appuie sur deux piliers ; présentons-les en résumé.

■ Le pilier technique

Le fondement en est l'accumulation de capital fixe. Sa mise en œuvre doit être intensive : travail à la chaîne, division du travail, parcellisation des tâches, taylorisme (organisation scientifique du travail). Ce pilier génère de la productivité, le second pilier permet de répartir ses fruits.

■ Le pilier compromis social

Le compromis social est lié aux gains de productivité de l'industrie. Les salariés participent à la distribution de ces gains, en contrepartie les salariés assurent la paix sociale. Ce compromis est favorisé au Luxembourg par sa petite dimension : il y a une certaine proximité entre les deux camps en présence. Ceci s'exprime dans les personnes en présence : par exemple Tun Weis (syndicaliste) et Félix Chômé (directeur général de l'Arbed). Dans ce contexte interviennent les contrats collectifs.

Voilà qui explique, au moins partiellement, que cette société industrielle est pleinement acceptée par la population. Ainsi, la nostalgie de cette époque ne doit pas étonner.

^[22] Pour des détails voir Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*, Luxembourg, 2006, p. 6 et suivantes.

^[23] Arrêté grand-ducal du 23 janvier 1936, *Mémorial* 1936, p. 69-71.

^[24] Pour des détails voir *cahier économique* n° 113, op. cit. p. 150 et suivantes.

Essor de la Place financière

■ La désindustrialisation

Les années 1975-1985 sont les années de la désindustrialisation sidérurgique. Des chocs extérieurs y ont contribué : entre juin 1973 et janvier 1974 le prix du pétrole est multiplié par quatre ; en août 1971 le président Nixon met unilatéralement fin au système de l'étalon-or-dollar.

Deux causes majeures ont joué un rôle. D'abord, la cuisine sidérurgique est devenue ordinaire, répandue dans le monde entier, ce n'est plus le privilège de l'Europe et de quelques pays non-européens. Ensuite, le coût de production des produits sidérurgiques en Europe est relativement élevé.

La crise sidérurgique a un aspect particulier, unique au Luxembourg : pointer la sidérurgie, c'est viser toute l'industrie. Cela sonne comme une « perte de souveraineté ».

Les Gouvernements de l'époque ont su réorganiser et réduire les capacités de production sidérurgique^[25], sans casse sociale. Rappelons quelques mesures-phares : travaux extraordinaires d'intérêt général, division anticrise, préretraites. Le cadre méthodologique a été le *Comité de coordination tripartite*, qui associe patronat, salariat et Gouvernement. Retenons que les mesures prises sont liées à une amélioration de la productivité dans la sidérurgie pour assurer sa survie.

Deux pourcentages expriment bien le chemin parcouru : entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1986 l'effectif total de la sidérurgie baisse de 86,4% ; entre 1974 et 1985 la production de fonte a baissé de presque 40%. Le bilan de l'intervention de l'État s'élève à 47,5 milliards de francs, sans compter les « coûts d'organisation^[26] ». Mais le PIB (brut aux prix du marché et à prix courants) n'a baissé qu'une seule fois de 4,3% entre 1974 et 1975. Comment expliquer cet état des choses ? La réponse est simple : entretemps la Place financière a pris la relève de la sidérurgie dans le rôle de « fournisseur » de richesses. Il y a eu un enchaînement heureux : baisse de la sidérurgie et montée d'un centre financier ; une catastrophe est évitée. La concordance entre les deux mouvements est inédite.



Les années 1975-1985 sont les années de la désindustrialisation sidérurgique.

^[25] Pour des détails voir : *L'économie industrielle du Luxembourg 1966-1983*, Luxembourg, 1987, cahier économique du Stater n° 73, p. 150-198 ; cahier économique n° 108, p. 52 et suivantes ; cahier économique n° 113, p. 155 et suivantes.

^[26] L'expression est de Denis Waronoff, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, 1994, p. 596.

■ L'origine de la Place financière

Les débuts de la Place financière^[27] remontent à des dispositions législatives et réglementaires des États-Unis et de l'Allemagne fédérale.

Afin de réduire le déficit de leur balance des paiements, les États-Unis introduisent en 1963 l'*interest equalization tax*. Cette taxe rend l'achat de titres étrangers plus onéreux. La réponse est simple : les dollars et les entreprises prennent le chemin de l'Europe ; c'est le temps des eurodollars et des euro-obligations.

Dans sa lutte contre l'inflation, la Bundesbank augmente les réserves obligatoires non rémunérées entre 1968 et 1974. En 1965 l'Allemagne introduit une retenue à la source sur les intérêts.

À la suite de ces mesures, l'Europe attire les émissions d'emprunts internationaux. Le Luxembourg est une destinée de choix, car les dispositions législatives et réglementaires y sont peu pesantes : les activités financières sont encore limitées.

Il est donc inexact d'affirmer que le Luxembourg a attiré par une politique volontariste des banques étrangères, mais il est vrai que par la suite il a su préserver et étendre la Place financière de Luxembourg.



■ Le développement de la Place financière

Des banques allemandes s'installent au Luxembourg et profitent de l'absence de réserves obligatoires : le Luxembourg est encore dépourvu de Banque centrale.

Le Luxembourg présente quelques atouts particuliers : situation géographique avantageuse entre l'Allemagne et la France ; stabilité politique et sociale ; le Luxembourg a été exportateur de produits sidérurgiques et est habitué aux relations internationales ; la nombreuse population étrangère atteste son ouverture vers l'extérieur ; le Luxembourg a été le siège de la première institution européenne, la CECA en 1952.

Des banques de par le monde entier s'installent au Luxembourg. Les activités de la Place s'étendent. D'abord le secteur bancaire proprement dit : « *Retail banking, Private banking, Corporate banking*, l'assurance (notamment vie), banque dépositaire pour fonds d'investissement et administration de fonds, la distribution de parts de fonds^[28] ».

Ensuite, on a les activités suivantes : les Organismes de Placement Collectifs (OPC), le Fonds Communs de Placement (FCP), les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe (SICAF), les autres Professionnels du Secteur Financier (PSF). A cela s'ajoutent les activités d'assurance. Retenons la croissance des entreprises d'investissement : conseillers en investissement, courtiers en instruments financiers, gérants de fortune, les sociétés d'intermédiation financière, les commissionnaires, etc.

À l'image de l'époque industrielle le secteur financier a généré des effets d'entraînement.

Effets d'entraînement à l'égard du secteur financier. Il s'agit de fournisseurs de services : des cabinets d'audit et de conseil (« big four » : Deloitte, EY, KPMG, PWC), cabinets d'avocats, des agents de transfert, etc. S'y ajoutent des instances représentatives du secteur financier : Association des Banques et Banquiers (ABBL) fondée en 1939, l'Association des Compagnies d'Assurance (ACA), Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) a été créée en même temps que la BCE, en 1998 ; la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 1999, son origine remonte à 1945 (Arrêté grand-ducal du 17 octobre 1945 relatif au contrôle bancaire, Mémorial 1945, p. 835-836).

Effets d'entraînement au niveau d'autres entreprises. Il s'agit d'entreprises qui offrent des services à la Place et à ses personnes actives (26.744 personnes travaillent dans les banques, dont 20.426 étrangers, en 2011) ; par exemple des restaurants, des entreprises de nettoyage, etc.

Rapprochons l'ère industrielle de l'ère financière par le canal des recettes fiscales^[29]. En 2005 la Place financière génère 27% des recettes fiscales et même 31% si les effets indirects sont considérés. En 1938 l'industrie produit 38,7% des recettes fiscales. Ces deux taux – 31% et 38,7% – restent comparables, sachant que l'économie luxembourgeoise est plus diversifiée en 2005 qu'en 1938.



^[27] Patrice Pieretti et alii, op. cit. p. 27.

^[28] Comité pour le développement de la Place Financière (CODEPLAFI), Étude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise, Luxembourg (Deloitte), sept. 2006, 55 pages. Rolf Bühlmann (dr.rer.pol.), Wirtschaftliche Entwicklung und Bedeutung der Gruben- und Eisenindustrie im Grossherzogtum Luxemburg, Luxembourg, 1949, p. 155.

^[29] Sur la place financière, le lecteur est renvoyé à l'ouvrage suivant : Patrice Pieretti, Arnaud Bourgain et Philippe Courtin, Place financière de Luxembourg, Analyse des sources, de ses avantages compétitifs et de sa dynamique, Bruxelles, 2007, 160 pages.

■ La crise financière

Il faut distinguer les causes⁽³⁰⁾ profondes de la crise financière et le facteur déclenchant de la crise.

Les causes profondes sont de deux ordres ; d'abord, les causes d'ordre macroéconomique : une liquidité très généreuse, une baisse globale de l'inflation, une baisse généralisée des primes de risque, une baisse des taux d'intérêt à long terme, une forte expansion du crédit, une montée des prix des actifs. Ensuite interviennent les causes liées à la microéconomie. Une exigence démesurée de rentabilité (surtout à court terme), le relâchement excessif des conditions d'attribution des prêts, une énorme *marchésation* (titrisation) des crédits à risque.

Les fameux *subprimes* ont été le déclencheur de la crise financière. Le crédit hypothécaire aux États-Unis comprend plusieurs types dont le crédit *prime* et le crédit *subprime*. Le premier est un crédit «normal», après un examen du dossier de l'emprunteur. On parle de crédit de premier choix. Le *subprime* est un crédit largement en dessous de ce choix : la clientèle est peu fortunée, voir à capacité de remboursement nulle. Le taux (fixe) est faible les deux ou trois premières années, puis augmente sensiblement pour le temps qui reste à courir.

Le système a fonctionné sans trop d'accrocs, parce que la valeur des immeubles était croissante et que la Fed a laissé les taux peu élevés. Or la Fed a augmenté les taux pour enrayer la bulle immobilière (trop de *subprimes*). Les prix de l'immobilier résidentiel ont chuté. Le système a grippé : de nombreux ménages tombent en insolvabilité, ce qui mène à la saisie de leur bien immobilier.

Mais jusqu'ici les dégâts restent limités aux États-Unis. Qu'est-ce qui les a fait dévier vers le reste du monde ? La réponse est simple : la titrisation, qui est la transformation d'un titre de crédit hypothécaire – en principe non négociable – en un titre financier. À partir de différents types de crédit (*prime*, *subprime*, prêt automobile, crédit de l'exportation, ...) sont créées des obligations. De là d'autres titres peuvent être dérivés.

Avec la titrisation la banque peut vendre les titres et faire supporter le risque par d'autres (par exemple assurances, fonds de placement, ...). Les banques peuvent faire crédit sans pour autant recourir à leurs fonds propres.

Ce qui mène à la crise, c'est le gigantisme des montants engagés. Or, tout repose sur l'immobilier résidentiel américain. L'effondrement de la bulle est brutal. L'Europe, et donc le Luxembourg, n'est pas épargnée. Les difficultés européennes sont favorisées par la déréglementation financière depuis les années 1980.

Le capitalisme occidental, sous la forme du capitalisme financier anglo-saxon, semble obsédé par le court terme (cf. rentabilité financière excessive à court terme, ...). Par contre le capitalisme émergent (Chine, Inde, Russie, Brésil, ...) a une vision située dans le long terme, un atout de l'économie occidentale au 19^e siècle. Dans ce contexte le Luxembourg s'apprête à dépasser le cadre de l'Union européenne, par exemple vers le Qatar et la Chine.

C'est au moment adéquat que le secteur financier a pris la relève de la sidérurgie comme moteur de notre économie. On peut se demander qui pourrait prendre la relève du secteur financier ?



⁽³⁰⁾ Patrick Artus, Jean-Paul Bettéze, Christian de Boissieu, Gunther Capelle-Blancard, *De la crise des subprimes à la crise mondiale*, Paris, 2009, La Documentation Française, p. 9-39. Le lecteur désireux de s'informer rapidement sur la crise financière, peut s'adresser encore aux deux ouvrages suivants : Alexis Tremoulinas, *Comprendre la crise*, Paris, 2012, Bréal, 126 pages et Philippe Chalmin, *Crises 1929, 1974, 2008 - Histoire et espérances*, Paris, 2013, François Bourin éditeur, 94 pages.



Banque Internationale à Luxembourg SA

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
RCS Luxembourg B-6307
T: (+352) 4590-1
F: (+352) 4590-2010

www.bil.com



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG